



Extrait du Procès-Verbal
ou
Copie de Résolution

Du 13 décembre 2021

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ZÉNON DU LAC-HUMQUI

À la session ordinaire du Conseil de la Corporation Municipale de St-Zénon du Lac-Humqui tenue le 13 décembre 2021 à 20 heures à Lac-Humqui et à laquelle étaient présents son honneur le maire Gino Canuel et les conseillers suivants :
Caroline Dumont, Diane Soucy, Karine Dechamplain, Nancy Malenfant, Normand Henley et Marc Michaud, formant quorum.

Huit citoyens sont également présents, ainsi que la secrétaire-trésorière Maryline Pronovost.

Résolution no 193-21

Calendrier des séances du conseil 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec [ou 319 de la Loi sur les cités et villes] prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Soucy, appuyé par Karine Dechamplain, et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022.

Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h :

- | | |
|--------------|----------------|
| • 10 janvier | • 4 juillet |
| • 7 février | • 8 août |
| • 7 mars | • 12 septembre |
| • 4 avril | • 3 octobre |
| • 2 mai | • 7 novembre |
| • 6 juin | • 5 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité. »

Copie certifiée conforme ce 14 décembre 2021


Maryline Pronovost, directrice générale